

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 99

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 14

Après le mot :

« Mayotte »,

supprimer la fin de l'alinéa 122.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, cette précision sur le remplacement de dispositions législatives visées est inexacte s'agissant de l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme, et inutile, d'une manière générale, puisque les coordinations législatives sont opérées à l'alinéa 177.